

COUVERTURE : Généralités

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Fiche conseil n° 1.0

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



Toits depuis un point haut
(St Montan)

La couverture d'un bâtiment est un élément fort dans le paysage, particulièrement s'il est visible depuis un point de vue en hauteur.

Le toit est participatif d'un ensemble paysager, lorsque le bâti est groupé (hameau ou village). Il permet de générer une cohérence d'ensemble à l'échelle du grand paysage.

Il est donc important d'apporter une attention toute particulière aux toitures.



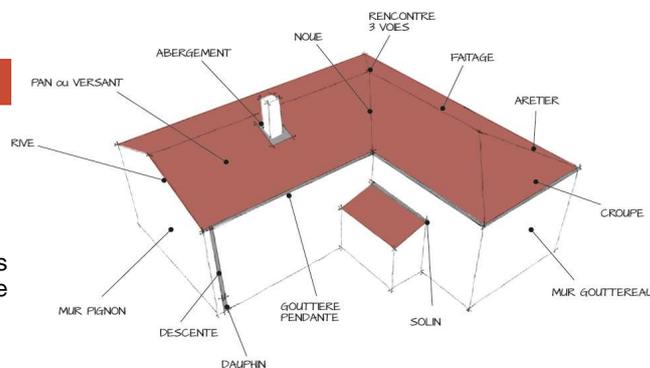
Vocabulaire

Les toitures sont composées de deux éléments :

- D'une **couverture** permettant d'assurer l'étanchéité du bâti
- D'une partie structurelle et porteuse de la couverture : la **charpente**

Les toits en Ardèche sont souvent de volumétrie simple : à deux, trois ou quatre pans, on trouve le cas de pignon rehaussé ou de toiture avec « coyau ».

Leur pente est interdépendante des matériaux utilisés en couverture. On note la présence de toit dit « à la Mansart » dans les secteurs très urbains (secteur d'Annonay).



Toit à pignon rehaussé (Le Béage)
Localisation : La Montagne



Toit à « Coyau » (St Agrève)
Localisation : La Montagne



Toit « à la Mansard » (Vernoux en Vivarais)
Localisation : zone urbaine, bâtiment singulier



Toit à quatre pans
(St Pierre de Colombar)
Localisation : la Cévenne, les Boutières

LA ZINGUERIE

Les éléments de zinguerie assurent l'étanchéité des toitures, ils sont donc primordiaux car ils permettent l'évacuation des eaux pluviales.

La **gouttière** pendante récupère les eaux en bas de pente et de par sa pente elle les évacue en pied de façade au travers des **descentes**. Un **dauphin** en fonte installé à la jonction de la descente et de la voie assure une protection aux chocs.

Des éléments en zinc viennent ponctuer la toiture :

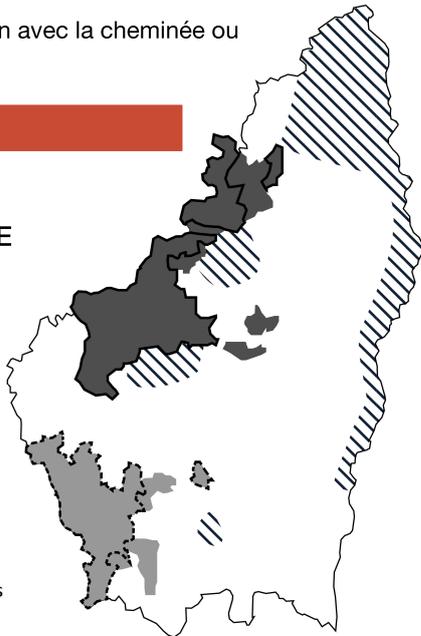
- Le **solin** assure l'étanchéité entre une toiture et une maçonnerie, en créant une remontée d'étanchéité
- La **noe** permet de récupérer dans un canal central les eaux de deux pans de toiture
- Dans le cas de **rives biaises**, il se substitue aux tuiles ne pouvant suivre la géométrie du toit
- L'**abergement** assure la liaison avec la cheminée ou la fenêtre de toit.



Typologie

LES MATÉRIAUX DE COUVERTURE

-  Lauze de schiste ou micaschiste
-  Lauze phonolithe
-  Tuiles canal
-  Tuiles mécaniques plates



En Ardèche, les couvertures sont majoritairement en tuiles, du fait de la composition des sols (granit, argile, calcaire).

Mais on trouve également deux secteurs où l'usage de la lauze est prédominant. Ce sont les Cévennes (Sud-Ouest du département) et la Montagne (centre et Ouest du département) où le sol permet l'extraction de lauzes de micaschistes ou de phonolithe.

Quelques toitures couvertes en paille de seigle ou genêts sont encore visibles, notamment dans le secteur de la Montagne, mais elles restent exceptionnelles. Ce type de couverture était pourtant d'usage courant avant l'arrivée de la tuile. Ces couvertures sont fragiles et inflammables, ce qui explique leur disparition.

Se reporter aux fiches : n°1.1 Les tuiles et n°1.2 Les lauzes



Lauzes micaschiste (Thines)



Lauzes phonolithe (Ferme de Bourlatier)



Tuiles canal (St Laurent Sous Coiron)

Cas particuliers :

Les tuiles mécaniques se sont développées avec l'industrialisation, tendant parfois à remplacer la tuile canal. En milieu urbain, les derniers étages peuvent être en brisis habillés le plus souvent en ardoise ou en zinc. Dans des cas exceptionnels, on trouve des tuiles écaïlle vernissées.



Tuiles mécaniques (St Agrève)



Tuiles écaïlle vernissées (Aubenas)



Brisis habillé en ardoise (Annonay)



Se questionner :

- Dans quel état structurel est la charpente ?
- Quel est le type de matériau de couverture prédominant dans le site ?
- Le toit est-il visible depuis un point haut ?

Mise en œuvre



En rénovation :

Pour la couverture :

Dans le cas de problème d'étanchéité de la toiture, il s'agira de remplacer les éléments défectueux de manière ponctuelle, sans pour autant reprendre l'ensemble de la couverture.

Pour la zinguerie :

Les éléments de zinguerie défectueux devront être remplacés afin d'assurer une bonne étanchéité du toit. Les gouttières ainsi que les descentes doivent être dimensionnées de manière à évacuer rapidement l'eau du toit.



Tuiles inadaptées à la typologie du toit produisant du zinc
A PROSCRIRE



Tuiles adaptées à la typologie du toit limitant le zinc
A PRIVILEGIER



En remplacement / création :

Pour la couverture :

Dans le cas de remaniement important de la toiture (reprise de charpente) ou de création d'une nouvelle toiture, il est important de conserver une simplicité et de ne pas multiplier les pentes de toit sur un même bâtiment.

Le choix du matériau de couverture devra être fait en fonction de la typologie du toit et sa géométrie.

Pour la zinguerie :

Il est important de les limiter au maximum au niveau des arêtières, des noues et des rives biaises en utilisant un matériau de couverture adapté à la géométrie de la toiture. S'il est impossible de s'en soustraire, ces éléments doivent être dissimulés au maximum.



Matériau et coloris

Pour la couverture :

Le choix du matériau de couverture et de son coloris devra se faire en cohérence avec les matériaux utilisés dans le site afin de conserver une cohérence d'ensemble.

Pour les tuiles rester sur un nuancier de rouge : uni ou panaché.

Exclure les teintes pailles ou roses, les teintes claires et foncées qui ne sont pas caractéristiques du département.



Pour la zinguerie :

Les gouttières et descentes doivent être en zinc, le PVC étant peu durable dans le temps et présentant des coloris peu adaptés aux aspects traditionnels.



Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La réfection, la création ou la modification d'une toiture modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faitage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°1.1 Les tuiles

> n°1.2 Les lauzes

> n°1.4 Habiter les toits



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr